

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 59 999 € : 4 500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 60 000 € et 99 999 € : 5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 199 999 € : 6 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 299 999 € : 7 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 300 000 € et 399 999 € : 8 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 60 000 € et 99 999 € : 1 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 199 999 € : 2 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 299 999 € : 2,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 000 € et 399 999 € : 3 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400 000 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société NPAC ASSOCIES , SAS au capital de 5 000 € - Siège social : 4 avenue Aristide Maillol 66350 TOULOUGES - RCS Perpignan n° PERPIGNAN - Carte professionnelle PHILIPPE Nicolas n° CPI 6601 2019 000 042 218 délivrée par CCI de Perpignan et des Pyrénées Orientales